



**DOSSIER
DE PRESSE**

FACTURE ÉLECTRONIQUE 2026

Au-delà de l'obligation,
une opportunité pour l'agriculture,
les experts-comptables et les entreprises

Juillet 2026

FACTURE ÉLECTRONIQUE : UNE RÉFORME QUI REDESSINE LES ÉCHANGES DU MONDE AGRICOLE, DE L'EXPERTISE COMPTABLE ET DES ENTREPRISES

Le compte à rebours est lancé. À partir du **1^{er} septembre 2026**, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être en capacité de recevoir des factures électroniques. Un an plus tard, les TPE, PME et microentreprises devront à leur tour émettre leurs factures sous ce format. Derrière cette évolution réglementaire se cache l'une des plus importantes transformations administratives et numériques des entreprises françaises de ces dernières années.

Mais pour le monde agricole, l'enjeu dépasse largement le cadre de la conformité.

Exploitants agricoles, ETA, coopératives, négociants, cabinets comptables, fournisseurs ou encore entreprises du paysage : la filière agricole se caractérise par la diversité de ses acteurs, la multiplicité des flux et des spécificités métier fortes. Dans cet écosystème, où la gestion administrative représente déjà un défi quotidien, la facture électronique ouvre autant de questions que d'opportunités.

Car cette réforme ne consiste pas uniquement à remplacer une facture papier ou PDF par un document numérique. Elle vise à fluidifier les échanges, sécuriser les données, réduire les ressaisies, automatiser les traitements et améliorer la circulation de l'information entre les différents acteurs économiques. À terme, elle pourrait devenir un accélérateur de modernisation pour une agriculture déjà engagée dans sa transformation numérique.

Au-delà du monde agricole, cette réforme mobilise également les experts-comptables, partenaires historiques des exploitants et des entreprises. En première ligne pour accompagner leurs clients dans cette transition, les cabinets devront adapter leurs pratiques et intégrer de nouveaux flux de

données. Une évolution qui pourrait accélérer la transformation du métier et renforcer encore davantage leur rôle de conseil.

Les TPE et PME sont elles aussi concernées. Souvent confrontées à des enjeux de temps, d'organisation et de simplification administrative, elles devront progressivement adopter de nouveaux modes d'échange avec leurs clients, fournisseurs et partenaires. Pour ces entreprises, la facture électronique représente à la fois un défi d'adaptation et une opportunité de modernisation.

Pour les professionnels du secteur, l'enjeu est donc double : **anticiper l'obligation réglementaire et transformer cette contrainte en levier de performance et de simplification.**

De l'exploitation agricole au cabinet comptable, en passant par les TPE et PME, la facture électronique s'annonce comme l'une des évolutions les plus structurantes de la décennie pour les échanges économiques et administratifs.

« La facture électronique est une évolution incontournable, mais elle ne doit pas être vécue comme une complexité supplémentaire. Bien accompagnée, elle peut devenir un véritable levier de simplification, de fiabilisation des échanges et de gain de temps pour les agriculteurs, les entreprises et les cabinets comptables. »



Philippe Seguin, Directeur Général d'ISAGRI

SOMMAIRE

Facture électronique 2026 : où en est la réforme ? p.4

L'agriculture en chiffres :
un secteur majeur concerné par la réforme p.5

ISAGRI : 43 ans d'accompagnement de la transformation
numérique des entreprises agricoles p.6

3 questions à notre référente facture électronique p.8

Agriculture : une réforme aux impacts spécifiques p.10

Experts-comptables : facture électronique,
une réforme qui fait évoluer la profession comptable p.11

TPE-PME : une opportunité pour moderniser les échanges p.12

eFacture : la plateforme ISAGRI pour accompagner
la transition p.13

Contact p.14

FACTURE ÉLECTRONIQUE 2026 : OÙ EN EST LA RÉFORME ?



La généralisation de la facture électronique entre entreprises entrera progressivement en vigueur à partir de **septembre 2026** et concernera l'ensemble des entreprises françaises assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille. Plus de **10 millions d'acteurs économiques** sont concernés par cette réforme.

UN CALENDRIER PROGRESSIF

1^{ER} SEPTEMBRE 2026

- > Obligation pour toutes les entreprises de pouvoir recevoir des factures électroniques
- > Obligation d'émettre des factures électroniques pour les grandes entreprises et les ETI

1^{ER} SEPTEMBRE 2027

- > Obligation d'émission étendue aux PME, TPE et microentreprises

UNE RÉFORME PLUS LARGE QUE LA SIMPLE FACTURE

La réforme s'articule autour de deux volets :

E-invoicing : dématérialisation des échanges de factures B2B entre entreprises françaises assujetties à la TVA.

E-reporting : transmission à l'administration fiscale des données liées aux opérations non couvertes par la facture électronique (BtoC, export, certaines opérations internationales, etc.).

Concrètement, un simple PDF envoyé par e-mail ne sera plus considéré comme une facture électronique conforme. Les documents devront circuler via des plateformes habilitées et intégrer des données structurées permettant un traitement automatisé.

LE RÔLE CLÉ DES PLATEFORMES AGRÉÉES (PA)

Au cœur du dispositif : les **Plateformes Agréées (PA)** - anciennement appelées **Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)** - immatriculées par la DGFIP. Ce changement de terminologie clarifie le rôle des plateformes : acquérir, recevoir et transmettre des factures et leurs données au PPF (Portail Public de Facturation), dans le respect de la conformité et de l'interopérabilité.

Elles auront pour mission :

- > D'émettre et transmettre les factures ;
- > De réceptionner les documents ;
- > D'assurer les contrôles ;
- > De transmettre les données nécessaires à l'administration fiscale ;
- > De garantir la traçabilité des échanges.

Aujourd'hui, ce sont près de **130 PA** qui sont déjà immatriculées sous réserve lors des premières phases de déploiement et le nombre continue de progresser. ISAGRI et AGIRIS proposent d'ores et déjà leur propre plateforme agréée : **eFacture** (voir page 13).

UN CHANGEMENT DE PRATIQUES DÉJÀ ENGAGÉ

Si l'échéance réglementaire approche, la transition est déjà en marche : de nombreuses entreprises ont commencé à anticiper la réforme afin d'adapter leurs outils, former leurs équipes et sécuriser leurs flux administratifs. La DGFIP encourage d'ailleurs les entreprises à engager leur préparation dès maintenant.



L'AGRICULTURE EN CHIFFRES : UN SECTEUR CONCERNÉ PAR LA RÉFORME

390 000

EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FRANCE

Autant d'acteurs concernés par la transformation des échanges administratifs et comptables.

Source : INSEE – Recensement agricole 2020

89,1

 MILLIONS
D'EUROS

De production agricole en France en 2024

Un volume d'activité important générant chaque année achats, ventes et flux administratifs.

Source : INSEE – Compte provisoire de l'agriculture 2024

69

 HECTARES

Surface moyenne d'une exploitation agricole

Des exploitations plus grandes et des organisations de plus en plus structurées.

Source : Recensement agricole 2020

100 000

EXPLOITATIONS EN MOINS DEPUIS 10 ANS

Le secteur poursuit sa transformation et sa concentration.

Source : INSEE – Agriculture 2024



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE EN CHIFFRES*

+10 MILLIONS

d'acteurs économiques
concernés en France

1er SEPTEMBRE 2026

Réception obligatoire des
factures électroniques pour
toutes les entreprises

1er SEPTEMBRE 2027

Émission obligatoire pour les
PME, TPE et microentreprises

2 À 3 MILLIARDS

De factures électroniques
échangées chaque année à
terme

*source : DGFIP, economie.gouv.fr

43 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Depuis **1983**, ISAGRI accompagne les exploitants agricoles dans l'évolution de leurs pratiques de gestion et l'adoption des outils numériques.

De la comptabilité à la gestion commerciale, en passant par la paie, la traçabilité, la gestion parcellaire ou encore le pilotage technico-économique, **le numérique s'est progressivement imposé comme un levier essentiel de performance et de simplification** pour les entreprises agricoles.

Au fil des décennies, les agriculteurs ont ainsi connu plusieurs grandes transformations administratives et réglementaires : télédéclarations, dématérialisation des documents, automatisation des échanges de données, gestion connectée des exploitations ou encore transmission numérique des informations comptables et fiscales.

La généralisation de la facture électronique s'inscrit dans cette continuité.

Pour ISAGRI, cette réforme ne constitue pas seulement une nouvelle obligation réglementaire. Elle marque **une étape supplémentaire dans la digitalisation des échanges entre exploitants agricoles, fournisseurs, coopératives, négoce, entreprises de travaux agricoles, cabinets comptables et administrations.**

Grâce à sa proximité historique avec les acteurs du terrain et à son expertise dans les logiciels de gestion et de comptabilité, ISAGRI observe depuis plusieurs années une accélération des attentes en matière d'automatisation, de simplification administrative et de circulation des données.

La facture électronique répond directement à ces enjeux en favorisant des **échanges plus fluides**,

une **réduction des ressaisies** et une **meilleure intégration des informations** au sein des outils de gestion.

ISAGRI s'appuie également sur la force de **Groupe ISAGRI, acteur majeur de l'édition de logiciels de gestion en Europe**. Présent dans plusieurs pays et auprès de nombreux secteurs d'activité (agriculture, agroalimentaire, expertise comptable, TPE-PME, transport, métier de bouche...), le groupe accompagne chaque jour des centaines de milliers d'utilisateurs dans la gestion de leur activité, de leur comptabilité ou de leur facturation. Cette diversité d'expertises lui permet **d'appréhender la réforme de la facture électronique dans toutes ses dimensions, au-delà du seul monde agricole.**

Cette expertise s'étend également aux professionnels du chiffre et aux entreprises grâce à **AGIRIS, marque de Groupe ISAGRI** spécialisée dans les solutions de gestion, de comptabilité et de facturation pour les cabinets d'expertise comptable, les TPE et les PME. En accompagnant au quotidien ces acteurs dans leurs obligations réglementaires et leurs enjeux de gestion, AGIRIS dispose d'une connaissance approfondie des évolutions qui impacteront l'ensemble de l'écosystème économique dans le cadre de la facture électronique.

C'est dans cette dynamique qu'ISAGRI accompagne aujourd'hui ses clients dans la préparation de cette réforme majeure, avec l'ambition de **transformer une contrainte réglementaire en opportunité de modernisation durable** pour les entreprises agricoles.



CHIFFRES **GROUPE ISAGRI**

1983

CRÉATION DE GROUPE ISAGRI

3300

COLLABORATEURS

13

FILIALES INTERNATIONALES

375 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES

150 000

CLIENTS AGRICULTEURS

40 000

CLIENTS CLOUD

8^e

ÉDITEUR FRANÇAIS DE LOGICIELS 2025
(TOP 250 EY/NUMEUM)

10 ANNÉES

CONSÉCUTIVES ENTREPRISE
GREAT PLACE TO WORK



« Depuis plus de 40 ans, nous transformons les obligations réglementaires en opportunités pour nos clients. La facture électronique est une révolution que nous avons choisi d'anticiper et d'accompagner pleinement. Nous faisons le pari qu'elle transformera en profondeur la performance des entreprises, en simplifiant durablement leur gestion et en libérant du temps pour l'essentiel : leur développement. »

Jean-Marie Savalle,
Président Fondateur de Groupe ISAGRI

3 questions à

notre référente facture électronique, Cécile Neveu, Responsable Marketing Marché



Pourquoi la facture électronique représente-t-elle un enjeu particulier pour le monde agricole ?

Cécile Neveu : L'agriculture concentre de nombreux cas d'usage de la réforme : Une exploitation peut vendre des céréales à une coopérative, du vin à un professionnel restaurateur, de la viande à des particuliers en circuit court, exporter, utiliser une caisse, recevoir des factures d'aliments, d'énergie, de matériel de fournisseurs français ou internationaux... **Cette diversité rend le sujet particulièrement stratégique pour les exploitants.**

Au-delà de l'obligation réglementaire, **la réforme va permettre une circulation plus fluide et plus rapide des données économiques.** Sur un marché marqué par la volatilité des prix, des charges, disposer d'une information plus immédiate devient un véritable enjeu pour piloter en temps réel.

L'auto-facturation est peut-être une autre (r)-évolution silencieuse : dans de nombreuses filières agricoles, ce n'est pas le producteur qui émet la facture. C'est son client. Une coopérative céréalière, une laiterie, un négociant, un intégrateur ou un groupement de producteurs peut établir la facture au nom et pour le compte de l'exploitant agricole. Pour beaucoup d'agriculteurs, c'est un fonctionnement naturel depuis des décennies. Or, la réforme va profondément moderniser ce mécanisme. Ce n'est plus un simple arrangement documentaire : **c'est peut-être le début d'une nouvelle relation entre producteurs et acheteurs.**

Demain, l'auto-facture circulera dans le même écosystème que les autres factures électroniques. Même lorsqu'il ne crée pas lui-même la facture, l'agriculteur devient un acteur du processus qui la reçoit, la valide et suit sa mise en paiement.

Au-delà de l'obligation réglementaire, qu'est-ce qui peut réellement changer ?

CN : La facture électronique transporte des données et peut ainsi devenir le carburant de l'Intelligence Artificielle au service de l'exploitant.

Aujourd'hui tout le monde parle d'Intelligence Artificielle (IA), mais très peu expliquent d'où viendront les données. Or la facture électronique va générer des milliards de lignes de données structurées. Demain, l'IA ne répondra plus seulement à "combien ai-je vendu ?" mais à "quelles charges vont dégrader ma marge dans 4 mois ?", "quel fournisseur augmente ses prix plus vite que les autres ?", "quel client devient risqué ?". **La réforme crée en réalité l'infrastructure de données qui manquait à l'IA des petites entreprises,** avec le format Factur-X Extended contenant notamment :

- > L'identification complète des parties ;
- > Les lignes détaillées de facture ;
- > Les références commandes ;
- > Les remises ;
- > Les échéances ;
- > Les taux et montants de TVA ;
- > Les informations logistiques ;
- > Les statuts ;
- > Les références de livraison ;
- > Les données analytiques.

Nous passons progressivement d'une facture qui prouve une opération à une facture qui produit de l'intelligence économique. Une IA connectée à ces factures structurées aidera le dirigeant d'entreprise à anticiper des tensions de trésorerie, détecter une dérive des coûts ou encore prévoir la TVA.

La facture électronique marque le passage d'une logique documentaire à une logique de flux de données. Pour la première fois, une entreprise de 2 personnes pourra potentiellement bénéficier du même niveau de visibilité économique qu'un grand groupe, grâce aux plateformes, aux logiciels et à l'IA.

3 questions à

notre référente facture électronique,
Cécile Neveu, Responsable Marketing Marché



Qu'en sera-t-il pour les experts-comptables et les TPE-PME ?

CN : Pour les experts-comptables, la réforme déplace la valeur. Moins de collecte, moins de relance de pièces, moins de saisie ; davantage d'identification de risques et de détection d'opportunités. Le partenaire comptable ne sera plus seulement celui qui "reconstitue le passé", mais celui qui aide le dirigeant à anticiper le futur : retards de paiement, contrôle des marges, alerte ou externalisation du cycle fournisseurs...

Pour les TPE-PME, l'enjeu est de ne pas subir une réforme pensée comme une contrainte fiscale. Le risque, pour une TPE, n'est pas seulement la non-conformité : c'est la désorganisation. Une facture rejetée, une facture non reçue, ou un statut non suivi peut vite devenir un problème de trésorerie. À l'inverse, une TPE bien équipée gagne un tableau de bord : ce qui est facturé, reçu, validé, payé, en retard, encaissé, à déclarer. La facture électronique n'est pas qu'un sujet fiscal : c'est une réforme des processus de gestion de la TPE.

Pendant des décennies, la facture a été un document de preuve. Demain, elle devient un flux de données. Pour l'administration, c'est un outil de supervision économique. Pour l'expert-comptable, c'est une source d'analyse. Et pour le dirigeant de TPE, cela peut devenir un véritable système d'aide à la décision.



AGRICULTURE

UNE RÉFORME AUX IMPACTS SPÉCIFIQUES

Bien plus qu'une évolution réglementaire, un enjeu de transformation pour la profession

La facture électronique représente une évolution majeure pour les entreprises françaises. Mais dans le monde agricole, son impact dépasse largement la simple mise en conformité.

Exploitants agricoles, ETA, coopératives, négoce, entreprises du paysage, fournisseurs ou cabinets comptables : la filière agricole se caractérise par la diversité de ses acteurs et la multiplicité de ses échanges.

Dans cet écosystème déjà fortement sollicité sur le plan administratif, la facture électronique pourrait devenir un levier de simplification et de modernisation.

Une transition qui devra s'adapter aux réalités du terrain

Le monde agricole ne forme pas un ensemble homogène.

Entre une exploitation familiale, une structure d'élevage, une ETA ou une entreprise du paysage, les organisations, les volumes de facturation et les outils utilisés diffèrent fortement.

Certaines structures ont déjà engagé leur transformation numérique ; d'autres fonctionnent encore avec des processus plus traditionnels. L'enjeu sera donc d'accompagner cette transition de manière progressive et adaptée.

Une opportunité pour simplifier le quotidien administratif

La facture électronique ouvre également la voie à une évolution des pratiques.

Aujourd'hui encore, les informations circulent sous différents formats : papier, PDF, e-mails ou saisies manuelles.

Demain, les données pourront être transmises et intégrées automatiquement dans les outils de gestion, avec plusieurs bénéfices potentiels :

- > Moins de ressaisies,
- > Moins de traitements manuels,
- > Moins d'erreurs,
- > Une meilleure circulation des informations.

Une nouvelle étape dans la transformation numérique de l'agriculture

Depuis plusieurs années, le monde agricole accélère sa digitalisation : outils de gestion, pilotage des exploitations, dématérialisation ou encore automatisation des données.

La facture électronique s'inscrit dans cette dynamique.

Pour les professionnels, l'enjeu est désormais double : anticiper la réforme et transformer cette obligation en opportunité de modernisation.

Laetitia Bultez, utilisatrice eFacture
à Essômes-sur-Marne dans l'Aisne
(02) pour la SARL GAULLIER

« Nous avons pris la plateforme eFacture parce que c'était logique pour nous de continuer avec les logiciels d'ISAGRI, dont nous étions déjà clients. La mise en place s'est bien passée avec l'e-learning et j'ai été aidée par le support. J'ai pris l'habitude, aujourd'hui, d'utiliser eFacture. Nous n'avons pas eu de mauvais retours de nos clients, ce qui prouve que tout fonctionne et que toutes les factures s'envoient bien. »

AVANT

Papier → PDF → Mail → Ressaisie → Comptabilité

DEMAIN

Facture structurée → Plateforme → Transmission automatique → Intégration → Suivi

EXPERTS-COMPTABLES

AGIRIS, marque de Groupe ISAGRI destinée à la profession comptable et aux TPE-PME depuis plus de 20 ans, propose également d'accompagner les professionnels dans cette réforme.

Facture électronique, une réforme qui fait évoluer la profession comptable

Si la facture électronique représente un enjeu majeur pour les exploitations agricoles, elle transforme également les métiers qui les accompagnent au quotidien.

Développée par Cecurity, filiale de Groupe ISAGRI, eFacture est la plateforme agréée (PA) immatriculée par l'Etat. Dans les filières agricoles comme dans l'ensemble de l'économie, les experts-comptables et Associations de Gestion et de Comptabilité (AGC) occupent une place centrale : collecte des données, traitement comptable, accompagnement des dirigeants et pilotage des entreprises.

Avec la généralisation de la facture électronique, ces professionnels devront adapter leurs pratiques et leurs outils afin d'intégrer de nouveaux flux de données et accompagner leurs clients dans cette transition.

Au-delà de la conformité réglementaire, la réforme pourrait également faire évoluer le métier lui-même. L'automatisation progressive des échanges et la réduction des ressaisies ouvrent la voie à davantage d'analyse, de pilotage, d'accompagnement et de conseil.

C'est dans cette dynamique qu'AGIRIS accompagne les cabinets comptables et leurs clients dans la mise en œuvre de la facture électronique. Acteur historique auprès de la profession comptable, AGIRIS développe des solutions permettant d'anticiper la réforme et de faciliter la transition vers ces nouveaux usages.

Objectif : transformer une évolution réglementaire en opportunité pour la profession.

AGIRIS accompagne les cabinets comptables dans la mise en œuvre de la réforme grâce à une approche intégrée et collaborative :

- Une Plateforme Agréée (PA) immatriculée par la DGFIP, intégrée nativement à l'écosystème AGIRIS ;
- Des fonctionnalités de suivi des statuts de factures en temps réel pour améliorer la visibilité et le pilotage des flux ;
- La collecte, l'intégration et le traitement automatisé des factures directement dans les outils de production comptable ;

Cette approche permet aux cabinets comptables d'anticiper la réforme tout en transformant la facture électronique en levier de performance, de productivité et de conseil à forte valeur ajoutée.

« La facture électronique ne se résume pas à une obligation réglementaire. Pour les cabinets comptables, elle représente un accélérateur de transformation : en automatisant la collecte et en sécurisant les flux, elle libère du temps. Du temps réinvesti dans l'analyse, l'accompagnement et l'aide au pilotage. Les solutions conçues pour ces nouveaux usages, au premier rang desquelles bobbee, permettent concrètement ce repositionnement vers des missions apportant de la valeur monétisable aux entrepreneurs. »

Ferdinand Chauchat,
Directeur général AGIRIS





TPE-PME

Une opportunité pour moderniser les échanges

La facture électronique ne concernera pas uniquement les grandes entreprises. À partir de septembre 2027, les TPE, PME et microentreprises devront elles aussi émettre leurs factures sous format électronique.

Pour ces structures, souvent confrontées à des enjeux de temps, de gestion et de ressources, cette réforme représente un changement important dans les pratiques administratives du quotidien.

Aujourd'hui encore, de nombreuses entreprises fonctionnent avec des processus mêlant papier, PDF, e-mails et saisies manuelles. La généralisation de la facture électronique ouvre la voie à des échanges plus fluides, une meilleure circulation des données et une automatisation progressive des traitements.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette évolution peut devenir un levier de simplification et de pilotage pour les dirigeants.

C'est dans cette dynamique qu'AGIRIS accompagne les TPE et PME dans leur transition vers la facture électronique, avec des solutions intégrées aux outils de gestion et adaptées aux besoins des entreprises.

AGIRIS accompagne aussi les TPE-PME avec :

- > Une Plateforme Agréée (PA) immatriculée ;
- > Des solutions intégrées à la gestion et à la facturation ;
- > L'automatisation progressive des échanges ;
- > Un accompagnement dédié à la mise en œuvre de la réforme.

« J'ai été accompagnée de façon très efficace par AGIRIS dans cette transition vers la facture électronique. Elle m'a permis d'être sereine grâce à la mise en place d'une plateforme gratuite, notamment liée à mon abonnement AGIRIS »

Sandrine Galland, utilisatrice eFacture à Dijon en Côte d'Or (21) pour la société Pil' Poêle



LA PLATEFORME ISAGRI POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Face à la réforme, l'enjeu pour les entreprises ne sera pas seulement de se mettre en conformité, mais de choisir une solution capable de s'intégrer à leurs usages et à leurs outils du quotidien.

Développée par **Cecurity**, filiale de Groupe ISAGRI, **eFacture** est la plateforme agréée (PA) immatriculée par l'Etat qui accompagne les exploitants agricoles, les cabinets comptables et les entreprises dans leur passage à la facture électronique. Elle

permet de gérer les obligations liées à l'e-invoicing et à l'e-reporting, tout en s'intégrant aux solutions de gestion et de comptabilité du groupe.

Pensée comme une plateforme unique, eFacture centralise les factures d'achat et de vente, automatise les échanges et facilite leur traitement afin d'accompagner la transformation des pratiques administratives.

eFacture en 5 points

- 1** PA immatriculée répondant aux obligations réglementaires
- 2** Intégration aux logiciels ISAGRI et AGIRIS de comptabilité et de facturation
- 3** Centralisation des factures d'achat et de vente sur une plateforme unique
- 4** Automatisation des traitements comptables et réduction des ressaisies
- 5** Archivage sécurisé à valeur probatoire certifié NF 461.

CHIFFRES

- > eFacture fait partie des **15 Plateformes Agréées** avec le plus de clients ayant activé la plateforme, et qui l'utilisent
- > **75%** des clients ayant activé eFacture recommanderaient "Oui, sans hésiter" la facture électronique à d'autres entreprises
- > **65%** des clients ayant activé eFacture estiment que son utilisation est de "Très simple" à "Correcte"
- > **67%** des clients ayant activé eFacture estiment que le niveau d'accompagnement sur eFacture est de "Satisfaisant" à "Excellent"

**chiffres provenant d'un formulaire de satisfaction suite à l'activation d'eFacture (80 répondants à fin avril)*



www.isagri.fr



CONTACT PRESSE :

Flavien Belpaume

06.84.04.59.53

fbelpaume@isagri.fr



ISAGRI

ISAGRI - Avenue des Censives - Tillé - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - FRANCE
Tél. 03 44 06 40 00 - E-mail : info@isagri.fr

SAS au capital de 5 100 000 euros - 327 733 432 RCS Beauvais